FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY ENTRE INTEGRATION POLITIQUE OUEST-AFRICAINE ET INTEGRISME TERRITORIAL (1944 - 1971)

Kouamé Maxime ALLA
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
allakouamemaxime@gmail.com

Résumé

Les injustices du système colonial durant les années 1940 nécessitent la mise en œuvre d'un mécanisme d'intégration des populations ouest-africaines. Cet article sur « Félix Houphouët-Boigny entre intégration politique ouest-africaine et intégrisme territorial (1944 - 1971)» s'inscrit dans l'étude de l'impact de la colonisation sur la société ivoirienne. Alors, il se pose la question de savoir par quels moyens Félix Houphouët-Boigny contribue-t-il au renforcement des bases de l'intégration en Afrique de l'Ouest malgré son intégrisme territorial ? L'objectif est de montrer les actions menées par Houphouët-Boigny pour renforcer les bases de l'intégration ouest-africaine et conserver l'intégrité territorial de la Côte d'Ivoire. Notre argumentation s'est fondée sur une analyse thématique de diverses ressources bibliographiques multidisciplinaires et archivistiques. Ainsi, dès 1944, les exactions de l'administration coloniale amènent Félix Houphouët-Boigny à conduire l'ensemble des Africains vivant dans la colonie de Côte d'Ivoire à une intégration sociopolitique. En 1944, l'autoritarisme colonial fait place à une relative autonomie accordée aux colonies françaises. Cela se traduit par les premières élections municipales et législatives. Félix Houphouët-Boigny, en leader, réussit à intégrer diverses populations ouest-africaines dans des mouvements d'émancipation et dans des collèges électoraux lors d'élections municipales et législatives jusqu'à la fin des années 1950. Aux années 1960, le président Houphouët adopte par contre une position intégriste en approuvant les frontières coloniales. Alors nait des tensions diplomatiques avec le Ghana et la Guinée et des tentatives de sécession au niveau national face auxquelles il adopte une position ferme jusqu'au début des années 1970.

***Mots clés** : Intégration ; intégrisme ; élections ; colonisation ; sécession.*

Abstract

The injustices of the colonial system during the 1940s required the implementation of a mechanism for the integration of West African populations. This article on "Félix Houphouët-Boigny between political integration and territorial fundamentalism (1944 - 1971)" is part of the study of the impact of colonization on Ivorian society. So, the question arises as to what means does Félix Houphouët-Boigny contribute to strengthening the bases of integration in West Africa despite his territorial fundamentalism? The objective is to show the actions carried out by Houphouët-Boigny to strengthen the bases of West African integration and preserve the territorial integrity of Côte d'Ivoire. Our argument is based on a thematic analysis of various multidisciplinary and archival bibliographic resources. Thus, from 1944, the abuses of the colonial administration led Félix Houphouët-Boigny to lead all Africans living in the colony

of Côte d'Ivoire to socio-political integration. In 1944, colonial authoritarianism gave way to relative autonomy granted to the French colonies. This results in the first municipal and legislative elections. Félix Houphouët-Boigny, as a leader, succeeded in integrating various West African populations into emancipation movements and into electoral colleges during municipal and legislative elections until the end of the 1950s. In the 1960s, President Houphouët adopts on the other hand a fundamentalist position by approving the colonial borders. Then arose diplomatic tensions with Ghana and Guinea and attempts at secession at the national level against which he adopted a firm position until the early 1970s.

***Keywords**: Integration; fundamentalism; elections; colonization; secession.*

Introduction

Avant 1885, l'Afrique de l'Ouest comptait des sociétés traditionnelles non intégrées, mais plutôt intégristes. Puisqu'elles avaient des frontières à la fois politiques, économiques et sociales bien définies (Coquery-Vidrovitch, 1999 : 39). Dès cette période, commence la désintégration de celles-ci par la pénétration occidentale matérialisée par la délimitation des frontières. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, ce processus a lieu entre 1920 et 1944, période durant laquelle sont mis en place les instruments de l'exploitation (Loucou, 2012 : 115-119). A partir de 1944, la lutte pour l'émancipation sous l'instigation d'Houphouët-Boigny, impose un système d'intégration politique. Ce qui jusqu'à l'indépendance ne rétablit pas la configuration précoloniale du territoire. Ainsi, cette étude montre que si cette politique est aujourd'hui si chère aux autorités ivoiriennes actuelles, elle a été un instrument indispensable pour Félix Houphouët-Boigny dans la lutte pour l'indépendance des pays de l'Afrique de l'ouest. Alors, par quels moyens Félix Houphouët-Boigny pose-t-il les fondements de l'intégration en Afrique de l'Ouest malgré son intégrisme territorial ?

Dans l'objectif de montrer les actions menées par Houphouët-Boigny pour jeter les bases de l'intégration ouest-africaine et conserver l'intégrité territorial de la Côte d'Ivoire entre 1944 et 1969, nous avons usé d'une méthode d'analyse thématique des ressources documentaires. La série 2 DD 270, des Archives Nationales de Côte d'Ivoire révèle la contribution de l'attrait des ressources du territoire dans la désintégration de la société ivoirienne dès le début de l'occupation coloniale. Les ressources bibliographiques, quant à elles, ont montré le contexte d'émergence de la pensée intégrationniste d'Houphouët-Boigny, puis

comment celle-ci est appréhendée par la société ivoirienne, mais aussi par les dirigeants Ouest-africains.

Le cadre chronologique se situe entre 1944 et 1969. En 1944 nait le Syndicat Agricole Africain, premier instrument d'intégration en Afrique de l'ouest dont Félix Houphouët-Boigny est le leader. Quant à l'année 1971, elle marque La résolution définitive de la crise d'opposition du royaume Sanwi à l'intégrisme d'Houphouët-Boigny. Ainsi, cette méthode a permis de mettre en évidence les caractéristiques de la vision intégrationniste et intégriste d'Houphouët, ainsi-que les éléments d'entrave à celle-ci. Alors, cet article se propose de montrer le contexte de l'émergence et de la mise en œuvre de la vision intégrationniste et intégriste d'Houphouët-Boigny, son expression et ses entraves.

1. Le contexte de la nécessité d'une intégration en Afrique de l'ouest avant 1944

Avant 1944, le système colonial avait conduit la société ouest-africaine à une profonde désintégration et une inégalité, avant de s'assouplir à partir de cette date.

1.1. Une société ouest-africaine désintégrée

L'exploitation coloniale entraîne la désintégration des sociétés traditionnelles. En effet, entre 1891 et 1947, les territoires des grands ensembles ethniques sont désintégrés puis des parties contenues à l'intérieur des frontières coloniales.

A l'Est, le démantèlement du territoire Akan intervient dans un contexte de rivalité entre la France et l'Angleterre. Ces deux puissances convoitaient la zone située entre les fleuves Volta et le golfe de Guinée. Les royaumes et les chefferies établis avaient signé des traités avec ces deux puissances, ignorant leur intention d'occupation (Loucou, 2012 : 59). De 1891 à 1926, la France et l'Angleterre négocient puis matérialisent la frontière Est. La limite laissait les royaumes Sanwi et l'Indenié à la France et ceux de Broussa, de l'Aowin et du Sahué à l'Angleterre (Nassa, 2010 : 4).

A l'Ouest, les Français sont attirés dès 1885 par les ressources naturelles telles que le caoutchouc naturel et la graine palme (Yayat, 2001 : 86). Ils trouvent dans cette région la possibilité de développer des exploitations forestières et agricoles. A cela, s'ajoute l'attrait de la main-

d'œuvre kroumen de la région (Behrens, 1974 : 85). Ce qui emmène la France à délimiter la frontière franco-libérienne entre 1892 et 1929[1] (Loucou, 2012 : 60). A partir de cette date l'influence de la France et du Libéria se précise de part et d'autre du fleuve Cavally. En 1925, un accord avec le Libéria permet à la France de contrôler la circulation des populations à la frontière, par l'instauration du « passeport » individuel. De 1928 à 1930, la France prolonge sa frontière avec le Libéria en direction du Nord[2]. La rivalité entre la France et le Libéria pour le contrôle du pays krou et mandé-sud donne lieu à des protestations; preuve de la tension entre les deux Etats. Mais l'avènement de la crise de 1929 vient accentuer l'incapacité du gouvernement libérien à y installer l'autorité[3], le poussant alors à y renoncer. Cette même année, le Libéria demande la délimitation de la frontière à l'ouest de Man ; preuve de la victoire de la France (Mamadou, 1973 : 232).

Au Nord, Le tracé de la frontière ivoiro-burkinabé, autrefois Haute-Volta, a connu plusieurs phases. La Haute-Volta et la Côte-d'Ivoire étaient à l'intérieur de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F). Entre 1932 et 1947, la Haute-Volta est démembrée et répartie entre les trois colonies voisines que sont le Soudan français, le Niger et la Côte-d'Ivoire. Le territoire dénommé Soudan, est créé et intégré en 1895 à l'AOF. Le décret du 17 octobre 1899 le partage entre le Sénégal, la Guinée, la Côte-d'Ivoire et le Dahomey. Plusieurs décrets pris entre 1911 et 1919 entrainent des modifications. Il est détaché du Soudan les cercles de Gao, Tombouctou et Zinder, puis associé au Niger. Finalement après 1944, le Soudan prend sa configuration actuelle (Mali) (Nassa, 2010 : 4).

Les frontières établies séparent ainsi des groupes linguistiques de leurs centres de diffusions anciens. C'est le cas des Malinké et Sénoufo dont les langues sont parlées, outre la Côte-d'Ivoire, en Guinée, au Sénégal, en Mauritanie, au Burkina Faso et au Mali qui en est un centre de rayonnement historique. Loin de constituer un handicap, la situation

---

[1] Cette frontière est délimitée dans un contexte conflictuel de rivalité. Car la convention franco-libérienne du 8 décembre 1892 établit le fleuve Cavally comme frontière entre le Libéria et la colonie de Côte d'Ivoire. En 1907, un arrangement stipule que, le couloir Nuon-Cavally annexant Danané et Toulépleu revenait à la France. En 1911 un autre accord reconnait au Libéria un arrière-pays. Cette délimitation traduisait en réalité l'annexion des territoires situés entre les fleuves Cavally et San-Pedro qui étaient sous influence libérienne. Malgré ses protestations devant la SDN, le Libéria y renonce définitivement en 1929.

[2] 2DD 270, Télégramme du 12 janvier 1929 du Gouverneur de l'AOF au Gouverneur de la Côte d'Ivoire au sujet de la proposition des autorités libériennes.

[3] Même si en 1944, il y a des revendications libériennes, c'est dès 1930 que le Libéria renonça aux territoires de l'Est du Cavally.

de ces peuples est une force et une base d'intégration ouest-africaine (Nassa, 2010 : 5).

1.2. Le système colonial et la politique d'intégration intéressée des années 1930

A partir des années 1930, c'est la collaboration entre l'administration coloniale et les populations locales, même si celle-ci est intéressée. En effet, la crise entraine la chute des productions de la colonie. Au troisième et quatrième trimestre de l'année 1930, c'est la régression des principales cultures comme la graine de palme et le cacao tant en valeurs qu'en tonnage, par rapport aux cultures secondaires telles que la kola et le café. Bassam qui pratiquait les cours les plus élevés de la colonie s'effondre à l'image du Havre et de Marseille. A Abengourou et Grand-Lahou, les producteurs attendent un relèvement éventuel des cours du cacao pour livrer leurs produits. D'autant plus qu'à la fin de 1932, bien que la kola vaille 1, 25 francs le Kilogramme, les autres produits sont vendus sur la base de 0,25 frs le Kilogramme. A Man, les achats sont faits à 1,50 francs le Kilogramme contre 3 francs escomptés. A Daloa l'on constate la même baisse. Ainsi de manière générale, en trois ans tous les prix on baissés de 60%, pour n'entamer une reprise lent qu'à partir de 1936 (Kipré, 1976 : 124-125).

Afin d'inciter les Africains à produire plus, l'administration coloniale met sur pied les Sociétés Indigènes de Prévoyance. L'origine des SIP remonte au décret du 29 juin 1910. C'est suite à l'application de la réglementation du 23 mai 1926, organisant le crédit agricole en AOF, que la première SIP Côte d'Ivoire voit le jour à Dabou. Mais le départ réel du mouvement des SIP date des années 1931-1932. Elles avaient pour but d'octroyer des prêts aux planteurs africains et européens. Ce qui devait favoriser le développement et l'organisation de la production du paysan africain et assurer à ce dernier un pouvoir d'achat suffisant. L'objectif principal des SIP était donc de constituer durant l'année en cours des réserves de graines nécessaires à la campagne de l'année suivante. Cette prévoyance était en réalité motivée par la primauté accordée par le système colonial aux cultures d'exportation au dépend des cultures vivrières.

Mais avec la guerre de 1939-1945, les SIP se voient confier réquisitions et avances de vivres, distributions, bons de tissus et biens d'autres objets. Les SIP créées en Côte d'Ivoire devaient nécessairement

grouper les agriculteurs et éleveurs de statut d'indigène d'un même cercle. En théorie, elles étaient administrées par une Assemblée générale des sociétaires qui élisaient tous les ans, un conseil d'administration. Mais l'omnipotence du commandant de cercle faisait de la gestion de la SIP une attribution annexe de l'administrateur. Ce qui entraîne la réticence des populations locales à l'égard des SIP. Même-si les SIP ne répondent pas aux attentes des populations, elles deviennent en outre une condition du développement et du fonctionnement de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel de la Côte d'Ivoire, qui a éclos chez les planteurs l'esprit mutualiste.

Cette caisse devait venir en aide aux agriculteurs africains. Cependant, aucun prêt ne leur est accordé sans aval solvable. Il leur est en outre exigé de s'affilier à une association agricole pour bénéficier de la SIP de leurs cercles. En 1932, un seul prêt d'un montant de 9000 francs a été accordé à un planteur africain (Kobi, 2007 : 75-76). Ainsi, l'activité principale de la Caisse Centrale s'est résumée à l'octroi de prêts individuels et collectifs.

Tableau des opérations des prêts (1933-1934)

Catégorie de prêts	**Individuel**	**Collectifs**
Prêts à court terme	65 000 f	500 000 f
Prêt à moyen terme	155 000 f	82 000 f
Prêt à long terme	721 000 f	100 000 f

Source : A. J. Kobi, 2007 : 76

Ce tableau montre bien que les prêts individuels sont largement supérieurs aux prêts collectifs. Puisque ces prêts individuels prennent en plus des particuliers ; populations locales et Européens, les sociétés bénéficiant de la sollicitude de l'administration. Les Africains, laissés pour compte, se tournent donc vers la SIP pour bénéficiers des prêts collectifs, même insignifiants. Pour les prêts individuels, les Africains devaient avoir la caution de deux chefs de famille solvables et habitant le même village que le bénéficiaire (Kobi, 2007 : 76). Ne répondant plus aux attentes des Africains, les SIP les préparent à la vie associative et

syndicale. Le Syndicat Agricole Africain de Côte d'Ivoire dirigé par le colon Jean Rose ne servait que les intérêts des Européens. Alors ils s'en dissocient et créent leurs propres mouvements.

1.3. L'assouplissement de l'autoritarisme colonial à partir de 1944

Entre 1908 et 1920, la société coloniale ivoirienne est inégalitaire, marquée par le durcissement de l'emprise coloniale. De 1920 à 1930, elle passe par une phase de transition, en quête de repères. La prise de conscience de cette situation aboutit à la scission de la société. Deux catégories interviennent dans une hiérarchisation de la société selon la capacité des populations à favoriser l'action coloniale ou pas. Les populations du Sud forestier qualifiées de *« races molles et apathiques »* sont infériorisées par rapport à celles du Nord. Le Nord en revanche, abrite des « *groupements ethniques (…) robustes* … » (Bonnecase, 2001 : 4). A l'opposition entre le Nord et le Sud s'ajoute une autre opposant aux populations du Sud-Est, celles de l'Ouest, plus dévalorisées. Ainsi, les Kroumen repartis dans la partie la plus utile de la colonie, sont qualifiés de « *race en dégénérescence complète* » (Bonnecase, 2001 : 8).

Dès les années 1930, la société ivoirienne cherche à affirmer son identité au sein d'entités sociales plus fragmentées et moins intégrées. C'est ainsi que naissent dans la zone Sud les premiers mouvements associatifs autochtones face aux allogènes qui font irruption dans le secteur des cultures pérennes (Ekanza, 2007 : 28). Cette polarisation régionale se traduit par la création d'associations comme l'Union Fraternelle des Originaires de Côte d'Ivoire en 1929, l'Association de Défense des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire[4] en 1934 et la mutualité Bété. En 1937, est créée l'Union fraternelle de la jeunesse Attié et Ebrié originaire du cercle des Lagunes, la Société amicale de bienfaisance de la jeunesse Abbey, la Société des jeunes Bété d'Agboville, le Comité Indigène de l'Indénié (Kipré, 2005 : 132).

La décennie 1940, marque celle de l'assouplissement du régime colonial. Cette phase de rupture est fortement influencée par une vague mondiale du démantèlement de l'emprise coloniale sur les colonisés. En effet, la période d'après-guerre introduit de nouveaux rapports de force.

[4] L'ADIACI est une association Agni créée en 1934 par des grands planteurs de la région d'Aboisso. Cette région connait les premières implantations européennes, notamment les comptoirs commerciaux, les écoles et les missions chrétiennes, ainsi que les cultures du cacao et du café.

Les Africains dont les Ivoiriens sont intégrés à un monde plus global. Ils sont imprégnés de la pensée anticolonialiste et indépendantiste sans cesse affirmée par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Les Ivoiriens bénéficient ainsi, d'une protection légale dès 1941 à travers la Charte de l'Atlantique. Dans ces conditions, la France se trouve isolée, en plus de subir les pressions diplomatiques, financières et politiques des Etats-Unis, hégémon à la fin de la guerre. Ce qui brise le monopole de la France dans ses colonies (Ekanza, 1987 : 14).

L'Union soviétique influence directement aussi les Ivoiriens à travers les victoires de son armée dans lutte contre l'Allemagne nazi. De plus, elle soutient tous mouvement anticolonialiste, qu'il soit communiste ou non. Sous l'influence de ces deux puissances, les actions des puissances colonisatrices sont désormais sévèrement critiquées à chaque session de l'ONU, par les pays socialistes, latino-américains et arabo-asiatiques. Ce changement finit par aboutir aux promesses faites à la Conférence de Brazzaville, en 1944. Les représentations des colonisés notamment les députés noirs de l'assemblée française et les syndicats professionnels y obtiennent le droit d'auto-administration.

Dès 1945, Les premiers partis à s'implanter en Côte d'Ivoire sont des sections de partis français. Leur objectif est de contrer l'avancée du Communisme et défendre les intérêts français. Ce sont la Section Française de l'Internationale Ouvrière, le Mouvement Républicain Populaire et le Rassemblement du Peuple Français. Ce qui renforce l'autorité française dans la colonie au lieu de l'assouplir (Kangah, 2009 : 59-81). L'ordonnance du 22 Août 1945 permet la naissance du Parti Progressiste de Côte d'Ivoire. En 1946, nait en France le mouvement socialiste entrainant la formation d'un gouvernement intégré formé par le Parti Communiste, la Section Française de l'Internationale Ouvrière et le Mouvement Républicain Populaire. La majorité de la gauche prône la prise en compte des revendications des colonisés et propose que leur soient accordés un minimum de droits politiques, économiques et sociaux (Ekanza, 1987 : 14 -15). Ainsi le RDA obtient le soutien du Parti Communiste Français.

Mais en 1949, l'apparentement du PDCI au PCF pousse plusieurs démissionnaires de l'Odienné Idéal à créer l'Entente Des Indépendants de Côte d'Ivoire (Kangah, 2009 : 135-136). A la fin des années 1950, les intellectuels de diverses couches socioprofessionnelles rompent avec l'ordre colonial. Ils créent la Force de Libération Nationale, le

Mouvement de Renaissance Africaine, l'Union Démocratique de la Côte d'Ivoire, l'Action Démocratique et Sociale de Côte d'Ivoire et le Mouvement Socialiste Africain (Kangah, 2009 : 146-152). Cette lucarne ouverte est alors saisie par les colonisés avec à leur tête Félix Houphouët-Boigny.

2. Une société ivoirienne intégrée sous le leadership de Houphouët-Boigny (1940-1960)

La société ivoirienne de plus en plus intégrée se caractérise par des rassemblements corporatistes, une vision d'Houphouët-Boigny intégrationniste à l'international et intégriste au niveau national.

2.1. Des rassemblements corporatistes et politiques au niveau national à partir de 1940

A partir des années 1940, émergent en Côte d'Ivoire des corporations issues des diverses couches socioprofessionnelles. La bourgeoisie commerçante regroupe Sénégalais, Soudanais et Ivoiriens ayant réussi dans le Négoce et le transport. Quelques leaders comme Yacouba Sylla dans la région de Gagnoa et Sékou Baradji dans celle de Zuénoula en sont des exemples (Ekanza, 1987 : 18).

Aux commerçants, s'ajoute le monde paysan qui s'organise autour des syndicats agricoles. Dirigé par Félix Houphouët-Boigny dès sa création le 3 septembre 1944, le Syndicat Agricole Africain regroupait uniquement des planteurs africains, qui occupent également les postes stratégiques du mouvement (Kangah, 2009 : 37). Cette fonction de leader lui est confiée par ses pairs du fait de son expérience en tant que chef traditionnel, médecin. A cela, s'ajoute son aptitude à savoir écouter toutes les couches de la société, selon le doyen de l'équipe Gabriel Dadié (Kangah, 2009 : 39). Cette qualité lui vaut l'attention de ses concitoyens dès 1932. Médecin africain qu'il était alors, écrit dans Le Progrès Colonial, un journal de Dakar, un article intitulé « *on nous a trop volés !* ». Il conduit ainsi toutes ces couches sociales à des revendications corporatistes que l'exploitation coloniale unifiera en une même contestation du pouvoir colonial. Un large front commun se dégage alors pour mener la lutte, initiée, organisée et animée par le PDCI-RDA.

Par sa seule présence, Félix Houphouët-Boigny réussit à convaincre tous les planteurs africains, notamment Ivoiriens, Sénégalais,

Dahoméens et Métis français se à joindre au mouvement. Par ailleurs, le SAA met en place la coopérative des planteurs africains après la faillite des SIP. Alors avec le rejet du régime Vichy, le SAA est à la base de l'élection de Félix Houphouët-Boigny comme premier député ivoirien à l'Assemblée française en 1945, puis à la tête du PDCI en 1946 (*Ibidem*.). Ainsi, la bourgeoisie agraire ouvre la voie à la lutte politique et à l'unité des Ivoiriens autour d'un leader. Cette autonomie commence aux élections des commissaires municipaux en 1945[5]. Pour le collège d'électeurs non citoyens[6], Houphouët préconise l'élection d'une commission constituée exclusivement d'Africains[7]. Cette liste élue est composée de 8 Ivoiriens, six Sénégalais, deux Guinéens et deux Dahoméens (Grah Mel, 2003, Tome 1 : 278-279). Ce qui démontre la capacité de celui-ci à fédérer l'ensemble des couches sociales vivant sur le territoire.

Pour les législatives, il obtient du soutien aux niveaux national et sous-régional. Au niveau national, Etienne Djaument, lui aussi candidat aux élections, cède les six cercles à sa solde à Félix Houphouët-Boigny qui n'en comptait que deux[8] (Ekanza, 1987 :19). Dans la sous-région, dès 1944, il a le soutien des chefs Mossi qui voient en lui l'homme ayant la capacité de mettre un terme au travail forcé. Houphouët réussit ainsi concilier tous ses potentiels concurrents. Ce qui lui assure la victoire pour le collège africain en octobre 1946 (Grah Mel, 2003 : 281).

De plus, l'intérêt de ces élections confirme cet élan intégrationniste. Le collège africain enregistre 14 candidatures[9]. Félix Houphouët-Boigny soutenu par le SAA présente le programme concret. Il propose la plupart des réformes qui conduisent à l'émancipation politique et sociale des Ivoiriens[10]. Ce qui permet au collège africain de remporter le scrutin du 18 Novembre 1945 (Loucou, 1976 : 357). Malgré la répression, le bloc national dont il est la tête Houphouët-Boigny

---

[5] Entre 1915 et 1939, Abidjan est passé du statut de commune à celui de commune mixte du 2ème degré. Elle devait désormais avoir une commission non plus nommée mais élue (Grah Mel, 2003 : 276-277).

[6] Dans la colonie de Côte d'Ivoire, il fallait deux collèges électoraux, l'un pour les électeurs citoyens et l'autre pour les électeurs non citoyens.

[7] L'expérience malheureuse avec le SACI un syndicat mixte, a révélé l'opposition entre les aspirations des Africains et les intérêts des colons (Loucou, 1976 : 344-345)

[8] Il s'agit des cercles de Daloa, Gagnoa, Grand-Lahou, Man, Sassandra et Tabou dont les ressortissants forment l'Union des Originaires des Cercles de l'Ouest de Côte d'Ivoire (Ekanza et al., 1987 : 19).

[9] Comme candidats, il y avait Houphouët-Boigny, Tenga Ouedraogo, Tidiane Dem, Kwamé Binzème, Carrieu, Sanoussi, Sillaret, Tourot, Diop, Boni, Godard, Nignan, Bailly, Sanon (Loucou, 1976 : 356).

[10] Houphouët proposait entre autre la suppression du travail forcé et du code de l'indigénat, une assemblée locale (Loucou, 1976 : 352).

remporte une place aux élections pour le renouvèlement des députés à l'Assemblée nationale française en juin 1951. Cependant le contexte de l'apparentement du PDCI-RDA au PCF en 1950 suscite la contestation populaire, même au sein du parti mais aussi des mouvements syndicaux affiliés au CGT. Alors en octobre 1951 Houphouët-Boigny lance un « appel à l'union ». Ce qui rencontre l'adhésion du SFIO et du RPF. Cela se traduit par des listes communes lors des élections de 1951 à 1955. En mars 1952, le PDCI remporte la quasi-totalité des sièges à l'Assemblée territoriale (Loucou, 1976 : 343-388). En 1956, il est rejoint par la majorité des formations politiques du territoire. Jusqu'en 1960 c'est le triomphe du PDCI lors des différentes élections locales[11]. De ce leadership que lui confère le contexte politique colonial découle sa vision de la gestion des territoires indépendants à partir de 1960.

2.2. Une vision internationale intégrationniste à l'ère des indépendances

La vision intégrationniste du leader ivoirien remonte à 1956, période d'adoption de la loi-cadre. Sa politique est déterminée par ses rapports avec le monde extérieur. Celle-ci est caractérisée par une série de prises de position homogènes et cohérentes impliquant une vue précise de la défense des intérêts ivoiriens et au-delà. C'est une conception déterminée des rapports franco-africains et du destin d'Afrique. Démontrer l'existence d'une politique ivoirienne revient simplement à évoquer les violentes réactions face aux velléités sécessionnistes locales. Ainsi, en des termes dépourvus de nuances et de douceur, la Fédération des étudiants africains en France n'hésite pas à dénoncer « M. Houphouët-Boigny et ses complices qui trahissant la cause africaine préfèrent pour la Côte d'Ivoire l'union avec la France à l'union avec les Africains » (Merle, 1959 : 686-706).

A partir de 1956, il prend tout d'abord position au sujet des regroupements territoriaux en Afrique française. En effet, la question est posée dès 1956 avec la loi-cadre. La Côte d'Ivoire adopte alors une ligne politique caractérisée par son opposition systématique à toutes les tendances et tentatives de fédéralisme territorial interafricain (Merle, 1959 : 690).

[11] A partir de 1954 c'est le triomphe du PDCI-RDA aux élections municipales, à l'Assemblée territoriales et sénatoriales (Ekanza et al., 1987 : 36).

Elle défend ensuite des positions originales au sujet de la nature des rapports à établir avec la France. Depuis que la question des rapports franco-africains se trouve posée, la Côte Ivoire a toujours adopté une attitude particulièrement modérée. Les dirigeants ont à un moment revendiqué l'autonomie interne et la transformation de l'Union française en une Fédération à une époque où ses prises de position pouvaient apparaître audacieuses. Mais les motivations ont toujours été prudentes et les revendications modestes. Déjà en 1955, le comité de coordination du RDA se prononce en faveur d'une solution fédérale face au problème de l'Union française. En 1957, Houphouët-Boigny soutient que la coopération avec la France est le seul moyen d'aboutir à l'émancipation de l'Afrique. Il s'élève avec force contre « le slogan de l'indépendance absolue des peuples colonisés » (Merle, 1959 : 693-697).

Enfin, la Côte d'Ivoire s'oppose fermement aux pays voisins. A première vue, sa position géographique paraît favorable à l'établissement de nombreux circuits d'échange internationaux. Elle se trouve contigüe à trois Etats jouissant de leur pleine indépendance. Il s'agit entre autres du Libéria, du Ghana et de la Guinée. Elle est également proche de trois territoires appelés à bénéficier de l'indépendance dans un bref délai : le Nigeria, le Togo et le Cameroun sous tutelle française et anglaise. Houphouët-Boigny entend ainsi se désolidariser de toutes les manifestations anticolonialistes. Il affirme en octobre 1957 que « *Le message particulier de l'Afrique, (…) est la fraternité à apporter au monde, (…) le contraire de cet esprit de vengeance qui est exprimé à Bandoeng contre les anciens peuples colonisateurs* » (Merle, 1959 : 696). C'est donc cette vision du monde et des relations entre les Africains et l'ex-colonisateur qu'il réussit à inculquer à l'organisation panafricaine[12], qui est la plate-forme de référence de la lutte pour l'indépendance des pays africains. L'appréciation réaliste des conditions de développement du continent africain tient donc une large place dans la détermination ivoirienne. Cependant, si cette conception est la base de la politique extérieure d'Houphouët, elle a souvent été sujette à une ambigüité, notamment en ce qui concerne la question des regroupements territoriaux en Afrique.

[12] OUA (1963), La charte de l'OUA, *in www.peaceau.org*, consulté le 28 Juillet 2022.

2.3. Une vision nationale intégriste (1960 – 1969)

Dès 1960, la question de l'intégrité territoriale occupe une place primordiale dans les relations extérieures de la Côte d'Ivoire. Pour Houphouët, il faut que les territoires socioculturels intégrés par les frontières coloniales demeurent dans leurs configurations au moment de la décolonisation. Ce qui assurerait le développement économique et social du grand ensemble intégré que constitue la Côte d'Ivoire. Car les réalités politiques, économiques et sociales divergent d'un territoire à l'autre. Cependant, si cette vision a une forte influence sur la scène politique africaine, le leader charismatique du RDA adopte au contraire une position intégriste au niveau national.

La position d'Houphouët est basée sur le principe de l'intangibilité des frontières et celle du droit de tout peuple à disposer de lui-même. La société et le territoire ivoiriens sont fortement intégrés pour prétendre une quelconque forme de révocation ou de fédéralisme. Il soutient donc cette position durant la décolonisation jusqu'à la première décennie qui suit l'indépendance. Dans ces deux notions contenues dans la charte des Nations Unies et qui sont plus tard imprimées à celle de l'OUA, l'on voit l'empreinte de la position d'Houphouët-Boigny (Merle, 1959 : 697). Ainsi son hostilité à toute forme de fédéralisme s'explique non par des motifs économiques, mais du fait des risques de sécession que comportent ces formules (Merle, 1959 : 698). De plus selon lui, le développement des institutions locales n'est plus compatible avec les longs circuits hiérarchiques qui partant de Niamey ou Fort-Lamy remontent jusqu'à Paris, en passant par Dakar ou Brazzaville. A ces arguments, il ajoute que « la création d'une telle communauté serait inutilement onéreuse ». Il invoque en outre les exigences du nationalisme local, symbole d'une intégration à l'échelle locale (Merle, 1959 : 698 - 699).

L'argument nationaliste apparaît lui aussi comme un prétexte. Car la thèse des autorités ivoiriennes rejoint celle des intégristes algériens. Les uns et les autres se proclament respectueux de la liberté des cellules de base (Etats de la Communauté ou départements algériens) pour éviter la reconnaissance d'une personnalité intermédiaire qui pourrait nuire à la solidité des liens avec l'ensemble de la Communauté ou de la République. C'est sur cette base que Félix Houphouët-Boigny opte pour une intégration politique en instiguant la création du Conseil de l'Entente (Merle, 1959 : 697).

Cette vision qui nait dès 1960 est poursuivie et fortement soutenue par ce dernier. Ce qui a une forte influence sur la scène politique africaine durant les décennies suivant 1960. Ainsi, pour Houphouët, il ressort qu'il n'y a aucune alternative pour des actions d'autodétermination à caractère régionaliste. Ce qui explique plus tard ses réactions face à la seconde crise du Sanwi et celle du Guébié.

3. Des entraves à la vision de Félix Houphouët-Boigny (1957-1971)

Après l'indépendance, Félix Houphouët-Boigny est confronté à des tentatives de rupture avec sa vision intégriste du territoire national. Celles-ci se traduisent par une crise diplomatique avec les pays voisins dès 1957, les crises du Guébié en 1967 et du Sanwi en 1969.

3.1. Les tensions diplomatiques dans les relations extérieures (1957-1958)

Les crises survenues entre la Côte d'Ivoire et ses voisins est la manifestation d'une opposition idéologique entre les panafricanistes favorables à la suppression des frontières coloniales, avec à leurs tête Kwamé N'krumah et les partisans de la conservation de la fragmentation territoriale de l'Afrique de l'Ouest, dont Félix Houphouët-Boigny est leader. Dès 1947, Nkrumah expose l'idée de création d'un parti commun aux territoires d'expressions anglaise et française (Grah-Mel, 1959 : 688). Ainsi, en 1957, il déclare devant le parlement que : « *Le succès ou l'échec de nos efforts pour faire du Ghana un Etat prospère et heureux s'étendront bien au-delà des frontières de ce pays. Si nous devions échouer cela aurait des conséquences tragiques pour les autres territoires africains en lutte pour leur indépendance.*» (Grah-Mel, 1959 : 689). Il déclare ainsi ouvertement la caducité des frontières coloniales.

En rencontrant Houphouët cette même année, il a pour intention de le faire adhérer à ce projet. Cependant Houphouët affiche une position ferme. Il expose les bienfaits de toutes les réalisations dont la Côte d'Ivoire bénéficiait ; signe visible de la « générosité » de la France envers la Côte d'Ivoire et que la population dont il défend les intérêts n'est pas restée sans profiter de cet essor (Grah-Mel, 1959 : 689). D'ailleurs, Cet antagonisme ne tarde pas à se manifester sur le terrain, notamment avec la première crise du Sanwi.

En Guinée voisine, Sékou Touré s'inscrit lui aussi dès 1958 dans la rupture avec l'occidentalisme et se heurte lui aussi à Félix Houphouët-Boigny, favorable à l'union France-Afrique. Selon Sékou Touré, la révolution africaine dans ses débuts aurait pu être un processus irréversible, si les entités territoriales, comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal ne s'étaient pas cramponnées sur leurs acquis économiques dans le but de perpétuer sous une autre forme la domination coloniale. Mais malgré l'isolement, il affirme qu'…

> *…aucune puissance européenne ne pouvait plus endiguer le mouvement de libération qui… a pris naissance grâce à la conscience que nous avons de notre condition d'hommes et de peuples exploités, s'engageant résolument dans (…) la lutte pour leur émancipation, cette lame de fond, (…) continue de déferler ; aucun statut départemental, aucun alibi portugais ou espagnol ne pourra lui résister d'avantage* (A. S. Touré, 1967 : 11-12).

Il entend ainsi continuer son œuvre même s'il devait affronter seul les différents blocs tels celui de « Casablanca ». Aussi, rejette-t-il formellement les accords et textes internationaux qui maintiennent les formes de regroupements territoriaux issus de la colonisation. Pour Sékou Touré, il fallait laisser aux peuples africains le libre choix de demeurer sous le « régime européen » ou non (A. S. Touré, 1967 : 129). Ainsi, ce refus de l'impérialisme européen allait de pair avec celui des regroupements territoriaux issus de la colonisation.

Sur le terrain, la crise a pour point de départ la dénonciation en 1960 d'un complot contre la Guinée organisé par la France à partir du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. En 1963 et 1964, des arrestations ont lieu dans le cadre de cette affaire. Ainsi, le rapprochement avec le Ghana, pousse Sékou Touré à déclarer qu'il marchera sur la Cote d'Ivoire pour aller « libérer le peuple ghanéen de la dictature des traitres » et rétablir Nkrumah dans sa position de chef d'Etat. Il annonce dans cette foulée, la décision de mobiliser 250000 anciens combattants, ainsi que 20000 militaires libérés de l'armée française à l'indépendance et 50000 militaires recrutés parmi les femmes et la jeunesse du PDG. Cette menace est prise très au sérieux par les autorités ivoiriennes au point où l'on voit amasser pendant un mois entier les troupes de l'armée ivoirienne à la frontière ivoiro-guinéenne. C'est seulement le 27 avril 1966 que le gouvernement

envisage le retrait des troupes regroupées à la frontière depuis le mois de mars.

Cependant, le retrait des troupes ne règle pas dans l'immédiat le contentieux. Sékou Touré prend alors une autre initiative. Il arraisonne un chalutier battant pavillon ivoirien et en arrête l'équipage. Il avance le prétexte que le chalutier serait entré en eaux territoriales guinéennes et qu'il transportait un commando constitué par la Côte d'Ivoire pour enlever Nkrumah (Grah-Mel, 2010 : 37- 44). Après cette contestation au niveau sous-régional, va suivre une autre au niveau national.

3.2. La tentative de sécession du Guébié (1967 – 1970)

Au niveau national, la contestation commence par une affirmation politique avant de se muer en revendication sécessionniste. En effet, depuis le scrutin de 1945 qui consacre le leadership de Félix Houphouët-Boigny, c'est la première fois qu' « *une nuée de tracts* » recouvre la ville d'Abidjan. Dans la deuxième moitié du mois de novembre 1967, un nommé Gnagbé-Opadjé diffuse deux écrits dont l'un est intitulé « *Appel aux tribus d'Eburnie* », et l'autre, « *Manifeste du Parti Nationaliste* ». Il y annonce la création du « *Parti nationaliste* » ou « *PANA* ». (Grah-Mel, 2010, tome 2 : 277).

Dès 1966, ce premier opposant à Houphouët critique sévèrement les actions du gouvernement en mettant en exergue les crises foncières entre autochtones et allogènes. Il dénonce « *la mainmise des étrangers sur la Côte d'Ivoire* » et la part primordiale accordée à la France. Ce qui lui vaut une première incarcération en 1968. En 1969, il décide d'étendre ses actions à l'intérieur du pays à partir de son village natal, Gagnoa (Gadji, 2002 : 55). Il s'emploie à rédiger les textes fondamentaux de son action : « la proclamation aux tribus d'Eburnie » et la « future constitution de l'Etat d'Eburnie » (Grah-Mel, p. 63). Les négociations avec le pouvoir ayant échoué et ne pouvant créer son parti politique, il se résout en 1970 à mener des actions de soulèvement populaire en vue d'aboutir à "la révolution de la société ivoirienne" (Gadji, 2002 : 85). Cependant, les rapports de force sont loin d'être égaux.

Le leader du PANA comparait devant le Conseil national du PDCI-RDA[13]. Dans le procès-verbal de cette réunion, les autorités dépeignent l'homme comme un «… *mégalomane assoiffé d'argent et de gloire,*

[13] Le Conseil national était l'instance suprême de décision entre deux congrès du parti unique alors au pouvoir en Côte d'Ivoire.

plus proche d'un aliéné que d'un… idéaliste…, un aventurier à la vie trouble et aux idées pleines d'incohérences et de contradiction démentielles ». Accusé de ces charges, Kragbé Gnagbé est détenu durant onze mois et libéré le 20 novembre 1968. Car, le pouvoir avait décidé de ne pas le traduire devant la justice en lui laissant « *une nouvelle chance de servir lui aussi son pays où chacun a sa chance, a sa place dans la paix, la liberté et le travail* ». Malgré ses prétendues bonnes dispositions, le régime d'Houphouët aurait réprimé une marche sur le palais présidentiel en faveur de la libération de Kragbé Gnagbé (Grah-Mel, 2010, Tome 2 : 278 - 280).

Un an après sa libération, Kragbé Gnagbé se fixe à nouveau pour objectif, de créer son parti en vue de participer aux élections présidentielles prévues pour le 29 novembre 1970. Il se heurte ainsi de façon frontale à un président qui depuis quinze ans cherche à « convaincre la Côte d'Ivoire » d'abandonner les divisions partisanes pour ne s'occuper que de l'impératif du développement. En octobre 1970, il distribue à nouveau des tracts, continuant son projet de défiance. La ville de Gagnoa connait une telle agitation que le président en est informé. Il aurait déclaré dans la « proclamation aux tribus d'Eburnie » : « *Houphouët veut faire des Baoulé nos maîtres. Nous ne serons jamais leurs esclaves* » (Gadji, 2002 : 101). Ce qui suscite une réaction violente du chef suprême de l'armée.

Les 28 et 29 Octobre 1970, les troupes militaires quadrillent de la ville, plongeant la population dans une grande frayeur. Devant les résistances, des renforts arrivent d'Abidjan le 30 octobre avec de grands moyens : chars, hélicoptères de l'armée de l'air. Sur ordre direct du président, le Lieutenant-colonel Ouassénan Koné et ses soldats font connaitre aux populations diverses tribulations dont l'impact psychologique jusqu'à présent se fait encore sentir[14]. Cette opération aboutit à l'arrestation de Kragbé Gnagbé qui meurt deux semaines plus tard dans des conditions mystérieuses[15].

Cette crise montre bien la détermination d'Houphouët à conserver l'intégrité du territoire. Il n'entend accorder aucune alternative aux requêtes du jeune leader, dont les aspirations vues avec un peu de recul, sont tout à fait fondées. Elle impose qu'il ne recule devant toute tentative

---

[14] Nous avons pu constater durant la crise post-électorale, la résurgence des ressentiments de la crise du Guébié. Un ressortissant de la région devant les résultats du deuxième tour affirma en ma présence : « *les Baoulé, après avoir tué nos parents, veulent aujourd'hui notre pays à un étranger* ».

[15] Jusqu'à ce jour, il est impossible de démontrer les conditions de la mort du leader du PANA. Car les informations sont rares à ce sujet. Presque tous se gardent d'aborder le sujet.

de déstabilisation du jeune Etat. Cette fermeté lui permet de ne plus connaitre d'entreprises de sécession. Il jouit d'une certaine tranquillité qui dure jusqu'à la fin de sa longue présence au pouvoir.

3.3. La tentative de sécession du royaume Sanwi (1959 – 1971)

La crise du Sanwi est une conséquence de l'antagonisme idéologique opposant Houphouët-Boigny et N'krumah. En effet, ce royaume qui tenait à sa souveraineté et acceptant mal l'ingérence de la France dans ses affaires internes, n'a en réalité pas été véritablement intégré au territoire colonial[16]. Ce qui crée un rapprochement Agnis-Sanwi et Ashantis dès la première guerre mondiale[17]. De plus, la fierté du Sanwi est aussi due à sa place économique dans la colonie. Car le transfert de l'administration coloniale à Abidjan entraine une profonde frustration. Ainsi, cette situation qui constitue « une plaie » depuis l'époque coloniale sera envenimée par les relations tendues entre les deux pays.

En 1959, la Mutualité Amicale du Sanwi, une association des Agni d'Abidjan originaire du cercle d'Aboisso, sous l'instigation des autorités traditionnelles du Sanwi, réclame la reconstitution du royaume dans ces frontières originelles[18]. Rejetant le pouvoir d'Abidjan[19], le royaume fait valoir le statut de protectorat français de leur territoire, négocié et signé avec le Lieutenant de vaisseau Fleurot de Langle en 1843 (Grah-Mel, 1991 : 77- 80). Par ailleurs, des motifs fonciers en sont aussi un facteur. Les Agni avaient de mauvaises relations avec les immigrants ivoiriens ou étrangers, qui sont de plus en plus attirés dans la région. La proportion des étrangers sur la population totale du cercle d'Aboisso passe de 17 à 31 % entre 1941 et 1953. Ce qui tend à déposséder les Agni de leur pays.

En janvier 1959, la crise est déclenchée par la disparition d'un Ehotilé dans une parcelle de forêt revendiquée aussi par les Agnis. Les Ehotilés accusent alors les Agni de meurtre et demandent réparation. En réponse, les Agni se mobilisent pour la guerre. C'est dans ces conditions que profitent les Agnis pour réclamer l'admission de leurs droits anciens

---

[16]Entre 1908 et 1940, des rois sont destitués et remplacés par l'administration coloniale contrairement aux règles traditionnelles établies.

[17]Les Sanwi refusant de se soumettre à la conscription obligatoire émigrent massivement au Ghana pour toute la durée de la première guerre mondiale. Ce qui met fin à deux siècles de guerre avec les Ashantis.

[18] L'Etat du Sanwi devait épouser la superficie de la subdivision centrale du cercle d'Aboisso, soit plus exactement 5 800 km², avec une population estimée à environ 40 000 personnes (Grah mel, 2003 : 701-702).

[19] Les émissaires du Sanwi, qui sont envoyés à Paris pour réclamer la sécession du Sanwi déclarent qu'ils s'abstiendraient de voter aux élections à venir. Car leur participation signifierait une reconnaissance de l'autorité de la Côte d'Ivoire (Grah mel, 2003 : 702).

sur les Ehotilés, l'éviction du chef canton chez ces derniers et la reconnaissance de l'Etat Sanwi comme territoire autonome. Ils constituent à cet effet, un gouvernement qui s'installe au Ghana, pays dont ils bénéficient le soutien.

Avec l'aide de la France, les accusées sont extradées, puis traduits devant les tribunaux ivoiriens en février 1960. A l'issue d'un procès dont le jugement est rendu le 4 mars, tous les prévenus dont le roi du Sanwi, sont reconnus coupable et condamnés à dix ans d'emprisonnement, vingt années de bannissement et à la perte de tous leurs droits civiques. La chefferie supérieure d'Aboisso est dissoute, et toutes les autorités qui ont soutenu la tentative de sécession sont remplacées par des hommes dévoués au pouvoir d'Abidjan. Devant cette fermeté du régime d'Houphouët, N'krumah multiplie les déclarations de soutien aux sécessionnistes, preuve de son implication dans les velléités sécessionnistes du Sanwi. Suite à ces déclarations de Nkrumah, il faudra attendre 1969 pour entendre reparler de contacts entre ces deux hommes. Les exilés reviennent au pays en 1966, après la chute de Kwamé Nkrumah. Houphouët use alors de la manière pacifique pour trouver un dénouement à cette crise. Les citoyens du Sanwi auraient fortement apprécié qu'il ait autorisé le préfet d'Aboisso, Hyacinthe Abouattier, à annoncer solennellement, lors de festivités du 7 Août 1971, la restauration de Kacou Anoh, « … *connu sous l'appellation d'Amon Ndouffou II* », dans ses responsabilités et titre de chef supérieur des Agni Sanwi. Cependant, le Sanwi semble avoir gardé le sentiment d'une condamnation ferme, et éprouva une frustration qui, jusqu'à présent, n'est pas vraiment éteinte (Grah-Mel, 2010, Tome 2 : 275).

Conclusion

La politique d'intégration ouest africaine dont la Côte d'Ivoire est l'épicentre, trouve ses origines dans le contexte colonial. Mais sa structure actuelle porte de façon indélébile l'empreinte de Félix Houphouët-Boigny. Durant les années 1920, l'exploitation coloniale entame également la phase finale du processus de désintégration des sociétés traditionnelles. Puisque la délimitation des frontières de la colonie qui a lieu entre 1891 et les années vingt, séparent ces entités autrefois unifiées. Les années trente sont celles de la mise en place des Société Indigène de Prévoyance, qui ne réussissent pas cette intégration économique et

sociale tant recherchée par les Africains. Alors ces derniers voient l'impérativité de se dissocier de la tutelle coloniale. A partir de 1944, plus d'autonomie est accordée aux colonisés. Alors sous le leadership de Félix Houphouët-Boigny, émerge une société ivoirienne de plus en plus intégrée. C'est la naissance de groupements corporatistes, notamment de commerçants et de planteurs. Ce qui ouvre la voie à la vie politique dont ils deviennent également acteurs. Houphouët réussit donc à travers sa vision d'intégration politique, économique et sociale à conduire la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960. Cependant, sa vision n'est pas partagée par tous les acteurs de la lutte pour l'émancipation. Il entre en opposition avec ses voisin Kwamé N'krumah et Sékou Touré qui sont favorables à un fédéralisme, impliquant la suppression des frontières héritées de la colonisation. Au niveau national, il est confronté à des tentatives de désintégration avec les mouvements sécessionnistes du Sanwi et du Guébié entre 1960 et 1971. Mais l'opposition ferme d'Houphouët à ces mouvements de rupture avec les symboles du colonialisme, montre bien une vision originale et pionnière de la question de l'intégration.

Sources et références bibliographique

Source d'archive

ANCI : 2DD 270, Télégramme du 12 janvier 1929 du Gouverneur de l'AOF au Gouverneur de la Côte d'Ivoire au sujet de la proposition des autorités libériennes.

Références bibliographiques

Behrens Christine (1974), *Les Kroumen de la Côte occidentale d'Afrique,* Paris : TALENCE/ CEGET.

Bonnecase Vincent (2001), « Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale », *IRD REFO* N° 2, Août, 61p.

Coquery-Vidrovitch Catherine (1999), « Histoire et perception des frontières en Afrique du XIIème au XXème siècle », *Acte final du Colloque international : Des frontières en Afrique du XIIème au XXème siècle*, Bamako, p. 39 - 54.

Ekanza Simon-Pierre (2007), *Côte d'Ivoire : De l'ethnie à la nation, une histoire à bâtir*, Abidjan CERAP.

Ekanza Simon-Pierre (1987), *Mémorial de la cote d'ivoire, Tome 3, Du nationalisme à la nation,* Abidjan : Editions AMI.
Gadji Dagbo Joseph (2002), *L'affaire Kraghé Gnaghé : Un autre regard 32 ans après*, Abidjan : NEI.
Grah mel Frédéric (1991), *Marcel Treich-Laplène, précurseur de la Côte d'Ivoire*, Abidjan : Service des Publications de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire, UNESCO.
Grah mel Frédéric (2003), Tome 1, *Félix Houphouët-Boigny, le fulgurant destin d'une jeune proie*, Abidjan, CERAP.
Grah mel Frédéric (2010), Tome 2, *Félix Houphouet-Boigny, L'épreuve du pouvoir*, Abidjan, CERAP.
Grah mel Frédéric (2010), Tome 3, *Félix Houphouet-Boigny, la fin et la suite,* Abidjan, CERAP.
Kangah Kouakou Marcelin (2009), *Le tableau des partis politiques de Côte d'Ivoire : 1946-1995*, Thèse de doctorat unique en histoire, Abidjan Université de Cocody.
Kipré Pierre (2005), *Côte d'Ivoire : la formation d'un peuple*, Fontenay-sous-Bois SEDES-IMA
Kipré Pierre (1976), « La crise économique dans les centres urbains en Côte d'Ivoire : 1930-1935 », *in Cahiers d'Etudes Africaines,* Vol. 16 N° 61 - 62, p. 119-146.
Kobi Abo Joseph (2007), *Le Syndicat Agricole de Côte d'Ivoire et les mouvements migratoires (1944-1960),* thèse unique de doctorat d'histoire, Université de Cocody.
Loucou Jean-Noël (1976), *La vie politique en Côte d'Ivoire de 1932 et 1952,* thèse de 3ème cycle, Volume II, Université de Provence, UFR d'histoire.
Loucou Jean-Noël (2012), *La Côte d'Ivoire coloniale : 1893-1960*, Editions FHB-Les Editions du CERAP.
Mamadou Chérif. (1973), *L'ouest de la Côte d'Ivoire (Haut-Cavally) et la pénétration française, 1896-1920*, Thèse de troisième cycle, UFR Histoire, Université de Lille III.
Merle Marcel (1959), « Les Relations Extérieures de la Côte d'Ivoire », in *Revue française de science politique,* 9ème année, N° 3, p. 686-706.
Nassa Dabié Désiré Axel (2010), « Les frontières Nord de la Côte d'Ivoire dans un contexte de crise » in *Cahiers d'outre-mer*, N° 251, juillet-septembre, p. 461-483.
Organisation De L'unité Africaine (1963), *La charte de l'OUA*, in www.peaceau.org, consulté le 28 Juillet 2022.

Touré Amed Sékou (1967), *L'Afrique en marche*, Paris : PRESENCE AFRICAINE.
Yayat Hubert (2001), « Aux origines des conflits fonciers en Côte d'Ivoire : le cas des palmeraies », in *Kasa bya kasa*, N° 2, p. 85 - 105.